



*Mémoire de l'Association des Townshippers en réaction au
Projet de loi n° 86 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance
des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de
décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance
décisionnelle de la commission scolaire*

CCE - 002M
C.P. – P.L. 86
Organisation et
gouvernance des
commissions scolaires
TEXTE FRANÇAIS

Introduction

Au cours des 35 dernières années, l'Association des Townshippers a agi comme chef de file de l'engagement communautaire, en poursuivant sa mission de promouvoir les intérêts de la communauté d'expression anglaise dans les Cantons-de-l'Est historiques du Québec, de renforcer son identité culturelle et d'encourager la participation pleine et entière de la communauté d'expression anglaise au sein de l'ensemble de la collectivité. Nous œuvrons au nom de plus de 46 000 anglophones qui sont éparpillés dans une région qui est plus grande que la Belgique et qui s'étend de Philipsburg à l'ouest jusqu'à Lac-Mégantic à l'est et d'Inverness au nord jusqu'à la frontière américaine au sud.

Vue d'ensemble

Le gouvernement du Québec a proposé une législation sous la forme du projet de loi 86 qui aurait pour effet de changer substantiellement la façon dont l'éducation publique dans les écoles primaires et secondaires est régie. Plusieurs des dispositions de ce projet de loi visent des changements qui donneront une voix considérablement accrue tant aux parents qu'aux éducateurs professionnels dans le processus de prise de décision affectant la façon dont les écoles sont administrées.

L'Association des Townshippers appuie pleinement la position selon laquelle les parents, les professionnels de l'éducation et les membres de la communauté doivent avoir une voix plus forte, et non plus faible, dans la gouvernance des écoles et les services qu'elles offrent à la fois aux élèves et à la communauté. Ce projet de loi fournit une occasion bienvenue d'examiner de près l'importance de ces structures de gouvernance au niveau de la commission scolaire et d'examiner comment améliorer les processus de prise de décision au niveau de l'école qui amélioreront l'éducation des jeunes de la minorité d'expression anglaise, particulièrement en ce qui concerne le programme scolaire, la pédagogie et la réussite scolaire. L'article 72, section 207.1, et l'article 73, section 209.1, semblent définir la mission et le mandat nécessaire pour remplir

SIÈGE SOCIAL (LENNOXVILLE)

100-257, rue Queen
Sherbrooke (QC) J1M 1K7
Tel / Tél. 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Fax / Téléc. 819-566-0271

KNOWLTON

3-584, chemin Knowlton
Lac-Brome (QC) J0E 1V0
Tel / Tél. 450-242-4421 / 1-866-242-4421
Fax / Téléc. 450-242-5870

WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca

EMAIL / COURRIEL ta@townshippers.qc.ca

INFO SERVICE info@townshippers.qc.ca

819-566-2182 (sans frais 1-877-566-2182)



*Mémoire de l'Association des Townshippers en réaction au
Projet de loi n° 86 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance
des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de
décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance
décisionnelle de la commission scolaire*

cette exigence et semblent constituer, de multiples façons, une fondation solide en vue d'un changement constructif. Toutefois, nous exigeons respectueusement, avant que le présent gouvernement mette de l'avant cette réforme, que soient examinées les trois préoccupations suivantes dans le contexte de l'impact sur une population rurale minoritaire déjà aux prises avec la pauvreté, le sous-emploi et la migration vers l'extérieur.

Préoccupation numéro UN : Il n'y a aucune disposition dans ce projet de loi reconnaissant le statut spécial de la minorité d'expression anglaise à l'égard de la gouvernance.

De façon générale, nous voyons le projet de loi 86 de manière positive; néanmoins, nous constatons qu'il n'y est fait aucune mention des besoins et des droits spécifiques de la minorité d'expression anglaise.

L'Association des Townshippers souhaite attirer l'attention sur le fait que la Commission scolaire Eastern Townships est la seule institution que la population d'expression anglaise des Townships peut encore considérer comme sienne. Les membres de notre communauté tiennent à cette institution – et aux écoles sous sa juridiction – en raison des contributions historiques, politiques et culturelles qu'elles ont apportées au développement de la population d'expression anglaise de cette partie du Québec rural.

En proposant l'abolition des commissaires élus aux nouveaux « conseils scolaires » comme le précise l'article 39, le choix des membres du conseil ne reflétera désormais plus notre droit constitutionnel à la gouvernance de nos écoles. Le processus de sélection est concentré presque entièrement entre les mains des représentants des parents, qui peuvent décider ou non de recommander la tenue d'élections pour les six sièges réservés aux représentants de la communauté. Bien que cette disposition puisse être perçue comme efficace et économique, un tel changement va à l'encontre des principes inhérents à une démocratie représentative. Comment peut-on demander à une communauté de soutenir ses écoles si ce sont seulement les représentants des parents qui déterminent comment et si les représentants de la communauté seront choisis? [Article 39, sections 143 à 143.2 du projet de loi]. Nous nous portons à la défense du fait que, **conformément à l'esprit de la constitution, une nette majorité de sièges devrait être allouée aux représentants élus par la communauté**

SIÈGE SOCIAL (LENNOXVILLE)

100-257, rue Queen
Sherbrooke (QC) J1M 1K7
Tel / Tél. 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Fax / Téléc. 819-566-0271

KNOWLTON

3-584, chemin Knowlton
Lac-Brome (QC) J0E 1V0
Tel / Tél. 450-242-4421 / 1-866-242-4421
Fax / Téléc. 450-242-5870

WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca

EMAIL / COURRIEL ta@townshippers.qc.ca

INFO SERVICE info@townshippers.qc.ca

819-566-2182 (sans frais 1-877-566-2182)



*Mémoire de l'Association des Townshippers en réaction au
Projet de loi n° 86 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance
des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de
décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance
décisionnelle de la commission scolaire*

et que le processus électoral sera renforcée par la mise en œuvre des recommandations six à huit tel que proposé dans le Rapport 2015 du Comité d'Étude des Systèmes Électoraux des Commissions Scolaires Anglophones (surnommé le « rapport Jennings », voir annexe).

Préoccupation numéro DEUX : L'absence de l'apport d'un conseil scolaire dans le programme scolaire de langue anglaise.

Une préoccupation connexe tient au fait que le projet de loi 86 affirme que le Ministre se réservera la plus grande partie du pouvoir de décision au niveau provincial, particulièrement dans les domaines reliés au programme scolaire. Nous recommandons respectueusement qu'un examen attentif des structures administratives du ministère de l'Éducation soit entrepris en ce qui a trait au droit constitutionnel des communautés d'expression anglaise du Québec d'avoir largement voix au chapitre en matière de gestion de nos écoles. La planification pour la réussite étant l'objectif majeur que poursuit ce projet de loi, le résultat désiré devrait être de s'assurer que le programme scolaire prescrit pour le secteur de l'éducation en langue anglaise reçoive un **apport beaucoup plus élevé et beaucoup plus direct de la communauté qu'il dessert**. De cette façon, nous croyons que nos préoccupations et nos besoins seraient mieux pris en compte au niveau provincial. Notre intention n'est pas de contester l'autorité du Ministre, mais plutôt d'encourager une coopération continue et une participation de notre communauté dans un domaine qui est crucial pour notre avenir en tant que membres qui participent pleinement à la société québécoise.

Préoccupation numéro TROIS : Le projet de loi 86 aura un impact potentiellement négatif sur la vitalité et l'identité de la communauté d'expression anglaise des Cantons-de-l'Est.

Étant donné que les commissions scolaires de langue anglaise demeurent les dernières institutions que les citoyens d'expression anglaise du Québec rural peuvent considérer comme les leurs, ce n'est pas seulement une question de **vitalité de la communauté**, mais une question d'**identité** qui doit être prises en considération sérieusement dans tout débat à venir concernant le projet de loi 86. Les écoles de langue

SIÈGE SOCIAL (LENNOXVILLE)

100-257, rue Queen
Sherbrooke (QC) J1M 1K7
Tel / Tél. 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Fax / Téléc. 819-566-0271

KNOWLTON

3-584, chemin Knowlton
Lac-Brome (QC) J0E 1V0
Tel / Tél. 450-242-4421 / 1-866-242-4421
Fax / Téléc. 450-242-5870

WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca

EMAIL / COURRIEL ta@townshippers.qc.ca

INFO SERVICE info@townshippers.qc.ca

819-566-2182 (sans frais 1-877-566-2182)



*Mémoire de l'Association des Townshippers en réaction au
Projet de loi n° 86 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance
des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de
décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance
décisionnelle de la commission scolaire*

anglaise ne sont pas seulement des endroits où nos enfants reçoivent de l'instruction; elles sont des lieux de rencontre pour la transmission de l'identité culturelle, sociale et historique de l'un des peuples fondateurs du Québec. C'est dans ce contexte que la question de savoir comment notre communauté gouverne ses écoles devient une question qui affecte d'une façon très significative la vitalité et l'identité de la communauté minoritaire de langue anglaise dans les différentes régions du Québec.

Nous croyons fermement que le maintien de la gouvernance de nos institutions d'éducation de langue anglaise fondée sur la communauté est **critique** pour notre communauté. De plus, étant donné que **la Constitution canadienne stipule que les communautés de langue minoritaire exercent de façon indépendante la gouvernance de leurs écoles**, l'Association des Townshippers demande au gouvernement du Québec d'accepter son obligation morale de reconnaître que les commissions scolaires de langue anglaise sont une extension vitale de la communauté d'expression anglaise. Comme telles, elles doivent demeurer sous le contrôle de cette communauté dans son ensemble, plutôt que sous le contrôle exclusif des représentants des parents.

Conclusion

Bien que l'Association des Townshippers reconnaisse les nombreux aspects positifs du projet de loi 86, nous croyons fermement que le gouvernement du Québec doit apporter une réponse aux préoccupations exprimées ci-dessus. **En particulier, nous aimerions voir, dans la loi, une affirmation que nos conseils scolaires 1) demeureront sous le contrôle des communautés qu'ils desservent, et ce, comme étant une question de droit juridique, de vitalité et d'identité de la communauté, et 2) obtiennent la responsabilité de fournir un apport solide à un programme scolaire qui soit vraiment le reflet de la nature unique et des besoins particuliers de la minorité d'expression anglaise.**

SIÈGE SOCIAL (LENNOXVILLE)

100-257, rue Queen
Sherbrooke (QC) J1M 1K7
Tel / Tél. 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Fax / Téléc. 819-566-0271

KNOWLTON

3-584, chemin Knowlton
Lac-Brome (QC) J0E 1V0
Tel / Tél. 450-242-4421 / 1-866-242-4421
Fax / Téléc. 450-242-5870

WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca

EMAIL / COURRIEL ta@townshippers.qc.ca

INFO SERVICE info@townshippers.qc.ca

819-566-2182 (sans frais 1-877-566-2182)



Mémoire de l'Association des Townshippers en réaction au
*Projet de loi n° 86 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance
des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de
décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance
décisionnelle de la commission scolaire*

Annexe

Extrait du *Rapport 2015 du Comité d'Étude des Systèmes Électoraux des Commissions Scolaires Anglophones*, pages 29 à 30

6. Que les élections des commissions scolaires anglophones se déroulent uniquement en ligne, par téléphone et par vote postal;
7. Que les commissions scolaires anglophones soient légalement autorisées à collaborer avec les commissions scolaires francophones à la révision des listes électorales des commissions scolaires sur leur territoire;
8. Que le processus d'inscription des électeurs soit modifié de façon à ce que :
 - a. les contribuables d'expression anglaise en situation minoritaire dont les taxes scolaires sont versées dans le système de commissions scolaires anglophones soient automatiquement inscrits à la liste électorale d'une commission scolaire anglophone;
 - b. les diplômés d'écoles secondaires publiques de langue anglaise soient automatiquement inscrits à la liste électorale d'une commission scolaire anglophone;
 - c. les jeunes d'expression anglaise en situation minoritaire qui atteignent l'âge de 18 ans soient automatiquement inscrits à la liste électorale d'une commission scolaire anglophone;
 - d. les parents d'enfants diplômés d'une école secondaire publique de langue anglaise soient automatiquement inscrits à la liste électorale d'une commission scolaire anglophone;
 - e. advenant que le gouvernement du Québec n'applique pas les recommandations 6 et 7 du Comité, les électeurs dans les élections des commissions scolaires anglophones aient la possibilité de déterminer leur commission scolaire respective et qu'ils soient inscrits pour voter pour les candidats appropriés en présentant une pièce d'identité valide à leur bureau de vote le jour des élections;

SIÈGE SOCIAL (LENNOXVILLE)

100-257, rue Queen
Sherbrooke (QC) J1M 1K7
Tel / Tél. 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Fax / Téléc. 819-566-0271

KNOWLTON

3-584, chemin Knowlton
Lac-Brome (QC) J0E 1V0
Tel / Tél. 450-242-4421 / 1-866-242-4421
Fax / Téléc. 450-242-5870

WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca**EMAIL / COURRIEL** ta@townshippers.qc.ca**INFO SERVICE** info@townshippers.qc.ca

819-566-2182 (sans frais 1-877-566-2182)



*Townshippers' Association brief in response to Bill n°86:
An Act to modify the organization and governance of school
boards to give schools a greater say in decision-making and
ensure parents' presence within each school board's
decision-making body*

CCE - 002M
C.P. – P.L. 86
Organisation et
gouvernance des
commissions scolaires
TEXTE ANGLAIS

Introduction

For the past 35 years Townshippers' Association has been a leader in community engagement, pursuing its mission to promote the interests of the English-speaking community in Quebec's historical Eastern Townships, strengthen its cultural identity, and encourage the full participation of the English-speaking population in the community at large. We work on behalf of over 46,000 English-speakers who are spread across a region that is larger than Belgium, stretching from Philipsburg in the west to Megantic in the east, and from Inverness in the north to the U.S. border in the south.

Overview

The Quebec government has proposed legislation in the form of Bill 86 that would substantially change the way that public education at the primary and secondary schools is governed. Many of the provisions of this bill target changes that will give a much larger voice to both parents and professional educators in the decision-making processes affecting how schools are administered.

Townshipper's Association fully supports the position that parents, education professionals and community members need to have a greater, not lesser, voice in the governance of schools and the services they provide to both students and the community. This bill provides a welcome opportunity to closely examine the importance of these governance structures at the board level, and to look at how to improve decision-making processes at the school level that will enhance the education of English-speaking minority youth, especially in regard to curriculum, pedagogy and student success. Article 72, sections 207.1 and 209.1, would appear to define the mission and mandate needed to carry out this requirement and in many ways would appear to be a solid foundation for constructive change. However, we respectfully request that, before this government moves forward with its reform, it carefully examines the following three concerns in the context of the impact on a minority rural population already struggling with poverty, underemployment and outward migration.



*Townshippers' Association brief in response to Bill n°86:
An Act to modify the organization and governance of school
boards to give schools a greater say in decision-making and
ensure parents' presence within each school board's
decision-making body*

Concern Number ONE: There is no provision in this bill recognizing the special status of the English-speaking minority in respect to governance.

In general, we see Bill 86 in a positive light; however, we find there is no mention of the specific needs and rights of the English-speaking minority. Townshippers' Association wishes to call attention to the fact that the Eastern Townships School Board is the only institution that the English-speaking population of the Townships can still call its own. Our community members value this institution —and the schools within its jurisdiction— for the historical, political and cultural contributions they have made to the development of the English-speaking population of this part of rural Quebec.

By proposing the abolition of elected Commissioners to the new “school councils” as laid out in Article 39, the selection of council members will no longer reflect our constitutional right to governance of our schools. The selection process is consolidated almost entirely in the hands of parent representatives, who may or may not decide to recommend elections for the six seats reserved for community representatives. While this may be seen as efficient and cost saving, such a change goes against the principles inherent in representational democracy. How can a community be asked to support its schools if it is only the parent representatives who determine how, and if, community members will be selected? [Article 39 sections 143 to 143.2 of the Bill]. We advocate that, **in keeping with the spirit of the constitution, a clear majority of seats should be allocated to representatives elected by the community and that the election process be strengthened through the implementation of recommendations 6 through 8 as proposed by the English School Boards Election Systems Study Panel Report (referred to as the “Jennings Report”, see annex).**

Concern Number TWO: Lack of school council input into the English language curriculum

A related concern is that Bill 86 affirms that the Ministry will retain much of the decision-making power at the provincial level, particularly in areas related to curriculum. We would respectfully recommend that a close examination of the administrative structures at the Ministry of Education be undertaken in regard to the



*Townshippers' Association brief in response to Bill n°86:
An Act to modify the organization and governance of school
boards to give schools a greater say in decision-making and
ensure parents' presence within each school board's
decision-making body*

constitutional right of the English-speaking communities of Quebec to have the major say in running our schools. With planning for success as a major target of this Bill, the desired outcome would be to ensure that the curriculum prescribed for the English-language education sector receives a **much higher and more hands-on level of input from the community it serves**. In this way, we believe that our preoccupations and needs would be better addressed at the provincial level. Our intention is not to challenge the authority of the Ministry but rather to encourage ongoing cooperation and involvement of our community in an area that is crucial to our future as fully participating members of Quebec Society.

Concern Number THREE: Bill 86 has a potentially negative impact on the vitality and identity of the English-speaking Community of the Eastern Townships

Since the English-language school boards are the last remaining institutions that English-speaking citizens of rural Quebec can call their own, this is not only a **community vitality** issue, but an **identity** issue which must be taken seriously in any upcoming debates regarding Bill 86. English-language schools are not just places where our children are educated; they are meeting places for the transmission of the cultural, social and historical identity of one of the founding peoples of Quebec. It is in this context that the question of how our community governs these schools becomes an issue that touches the vitality and identity of the English-speaking minority language community in the regions of Quebec in a very significant way.

We believe strongly that the maintenance of the community-based governance of our English-language educational institutions is **critical** to our community. Moreover, since **the Canadian constitution provides for minority language communities to have independent governance of their schools**, Townshippers' Association asks the government of Quebec to accept its moral obligation to recognize that English-language school boards are a vital extension of the English-speaking community. As such, they must remain within the control of that community at large, rather than in the exclusive domain of parent representatives.



*Townshippers' Association brief in response to Bill n°86:
An Act to modify the organization and governance of school
boards to give schools a greater say in decision-making and
ensure parents' presence within each school board's
decision-making body*

Conclusion

While Townshippers Association recognizes many positive aspects of Bill 86, we strongly believe that the Quebec government needs to address the concerns noted above. **In particular, we would like to see, in law, an affirmation that our school councils will 1) remain within the control of the communities they serve, as a matter of legal right, community vitality and identity, and 2) obtain the responsibility to provide solid input into a curriculum that truly reflects the unique nature and needs of the English-speaking minority.**



*Townshippers' Association brief in response to Bill n°86:
An Act to modify the organization and governance of school
boards to give schools a greater say in decision-making and
ensure parents' presence within each school board's
decision-making body*

Annex

Excerpt from the *2015 English School Boards Election Systems Study Panel Report, page 26*

6. That English School Board elections be conducted through online, telephone and mail-in ballots only;
7. That English School Boards be given the legal authority to collaborate with their French School Board counterparts to revise voter lists for School Boards on their territories;
8. That the voter registration process be modified so that:
 - a. English Minority tax payers who pay into the English School Board system are automatically registered to the English School Board voting list;
 - b. Graduates of English public high schools are automatically registered to the English School Board voting list;
 - c. English Minority youth who turn 18 are automatically registered to the English School Board voting list;
 - d. Parents of children who have graduated from an English public High School are automatically registered to the English School Board voting list;
 - e. In the event that the Québec government does not implement ESSP recommendations 6 and 7, that voters in English School Board elections have the ability to identify their respective School Boards and be registered to vote for the appropriate candidates by showing proper identification on the day of the elections at their polling station;